ROCHARD AUDIT

MAISON DE LA LOIRE D'INDRE ET LOIRE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
60 quai Albert Baillet
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

_____

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Ce rapport comprend 17 pages

ROCHARD AUDIT

Expert-comptable et
Commissaire aux comptes

11 Les Engreffières

37250 SORIGNY

Tél : 06 77 62 15 72

MAISON DE LA LOIRE D'INDRE ET LOIRE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
60 quai Albert Baillet
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

_____

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

_____

A l'Assemblée Générale de la Maison de la Loire d'Indre et Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Maison de la Loire d'Indre et Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans la note « REGLE ET METHODES COMPTABLES », « Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice : le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Sorigny, le 3 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes,
ROCHARD AUDIT



Représenté par Valérie ROCHARD

COMPTES ANNUELS 2025

Bilan

Compte de résultat

Annexe

MAISON DE LA LOIRE D'INDRE & LOIRE

Bilan actif du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	61 610	53 177	8 433	12 963
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	**61 610**	**53 177**	**8 433**	**12 963**
COMPTES DE LIAISON (III)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	64 075		64 075	30 108
Charges constatées d'avance	627		627	1 125
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	81 031		81 031	51 026
TOTAL (IV)	**145 733**	**0**	**145 733**	**82 259**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**207 343**	**53 177**	**154 166**	**95 222**

Bilan passif du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :	15 702	15 702
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	8 826	6 715
Excédent ou déficit de l'exercice	36 624	2 111
Situation nette (sous-total)	***61 151***	***24 528***
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	4 261	6 594
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**65 413**	**31 122**
COMPTES DE LIAISON (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	49 790	43 575
TOTAL (IV)	**49 790**	**43 575**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 437	1 469
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	35 527	19 056
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	**38 963**	**20 525**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**154 166**	**95 222**

Compte de résultat exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 231	1 249
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	29	78
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	20 816	18 049
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	224 060	207 786
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	382	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements,dépréciations et provisions		16 464
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 333	
TOTAL I	**248 850**	**243 626**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 839	1 237
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	13 277	19 250
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 195	2 575
Salaires	137 104	158 679
Cotisations sociales	47 451	55 350
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 529	6 776
Dotations aux provisions	6 215	1 118
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	752	844
TOTAL II	**213 362**	**245 830**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**35 488**	**-2 204**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 136	1 218
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	**1 136**	**1 218**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV		
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 136**	**1 218**
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**36 624**	**-986**

Compte de résultat exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		3 592
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		496
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	3 096
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	249 986	248 436
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	213 362	246 326
EXCEDENT OU DEFICIT	36 624	2 110
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	39 810	45 333
Bénévolat	4 950	9 306
TOTAL	44 760	54 639
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	39 810	45 333
Prestations en nature		
Personnel bénévole	4 950	9 306
TOTAL	44 760	54 639

ANNEXE

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'Association :

ASSOCIATION MAISON DE LA LOIRE

60 Quai Albert Baillet

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le **31/12/2025** dont le total du bilan avant répartition est de 95 221 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : **36 624 Euros.**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/2025 au 31/12/2025.**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

La Maison de la Loire d'Indre & Loire a pour objet :

1. de concourir de manière directe ou indirecte, à la réalisation d'études, de recherches et d'observations de nature scientifique, artistique ou culturelle, relatives à la Loire, au Val de Loire et plus généralement au milieu ligérien dans tous ses aspects, notamment géographiques, géologiques, hydrographiques et écologiques, économiques, culturels, ethnographiques et du patrimoine naturel et architectural ;

2. de concourir à la divulgation et la vulgarisation des études et recherches et plus généralement des connaissances acquises dans ce domaine, tant auprès du grand public qu'auprès des personnes animées de préoccupations particulières ;

3. d'assurer, en même temps, auprès du grand public une information promotionnelle du Val de Loire, du site ligérien en général, des activités économiques, culturelles et de loisirs qui s'y attachent, ainsi que du patrimoine naturel et architectural qui lui est propre ;

4. et plus généralement de se livrer à tout acte ou opération permettant la réalisation de l'objet statutaire ci-dessus défini

Elle ne poursuit aucun but lucratif. Toutefois, elle peut, accessoirement, entreprendre des opérations commerciales dans le but de faciliter la réalisation de son objet social et d'atteindre l'équilibre financier par elle-même.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

Le siège est situé 60, quai Albert Baillet – 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Les actions sont menées sur l'ensemble du territoire de la Région Centre Val de Loire.

Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable générale et du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables suivantes ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables, à l'exception des changements induits par la première application du règlement ANC n°2023-03,

- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Changement de Méthode :

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC n°2023-03 modifiant le règlement ANC 2018-06, suite à l'actualisation du PCG, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Les principaux changements de comptabilisation opérés sont les suivants :

Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation.

Le périmètre de résultat exceptionnel est réduit aux évènements majeurs et significatifs.

Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation : les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature. Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie notamment, figurent en compensation des charges de personnel.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Informations relatives au Bilan Actif

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- Matériel pédagogique ***3 ans,***
- Autres immobilisations corporelles ***3 à 5 ans***,

MAISON DE LA LOIRE D'INDRE & LOIRE

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur brute début exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissement	Total (I)			
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
	Total (II)			
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers		147 555		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Total (III)	147 555		
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
	Total (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		147 555		

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations
		Par virement	Par cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement	Total (I)				
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
	Total (II)				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des construc					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		85 945			61 610
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Total (III)	85 945			61 610
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
	Total (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		85 945			61 610

MAISON DE LA LOIRE D'INDRE & LOIRE

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Frais d'établissements	**Total I**				
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	**Total II**				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	**Total III**				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		134 592	4 529	85 944	53 177
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
	Total IV	**134 592**	**4 529**	**85 944**	**53 177**
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**134 592**	**4 529**	**85 944**	**53 177**

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements net amort à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement **Total I**							
Immobilisations incorporelles							
Autres immo. Incorporelles **Total II**							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst.générales, agenc. aménag. Const.							
Inst. techniques, mat. et outillage indus.							
Inst.générales, agenc. aménag. Divers							
Matériel de transport							
Mat.l de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Total III							
Total IV							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)							

Cadres C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'ex.	Augmen -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				

Informations relatives au Bilan Passif

Tableau de suivi des fonds Propres

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmen-tations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds propres sans droit de reprise	15 702			15 702
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	6 715	2 111		8 826
Excédent ou déficit de l'exercice	2 111	36 624	2 111	36 624
Situation nette				
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total	24 528	38 735	2 111	61 152

Tableau de Mouvements des Subventions d'Investissement

NATURE DES SUBVENTIONS	Affectation	Montant à l'origine	Rapport au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
				0
REGION POUR INVESTISSEMENT	18 608	2 176	1 481	695
DEPARTEMENT POUR PROJET MARE	5 522	4 418	852	3 566
				0
				0
				0
				0
				0
				0
				0
				0
				0
				0
Total	24 130	6 594	2 333	4 261

Tableau de suivi des Provisions

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissements					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
Total I					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires	43 575	6 215			49 790
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour grosses réparations					
Autres provisions pour risques et charges					
Total II	**43 575**	**6 215**			**49 790**
Provisions pour dépréciations					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres dépréciations					
Total III					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	43 575	6 215			49 790
Dont dotations et reprises : *- d'exploitation*		*6 215*			
- financières					

Etat des créances et dettes

Cadre A ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients, usagers, et comptes rattachés			
Autres créances clients, usagers, adhérents	64 075	64 075	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	627	627	
Total	**64 702**	**64 702**	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

Cadre A ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 437	3 437		
Personnel et comptes rattachés	22 667	22 667		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 859	12 859		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	**38 963**	**38 963**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	

Etat des produits à recevoir et charges constatées d'avance

Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Total	0	0
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	627	1 125
Charges financières		
Total	627	1 125

Engagement en matière de retraite

L'indemnité de départ en retraite est provisionnée à hauteur de 49 790 euros.

La dotation au titre de 2025 s'élève à 6 215 euros.

L'estimation des engagements de départ à la retraite a été calculée sur la base des salaires chargés et sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans, conformément aux dispositions de calcul applicable à la convention collective.

La provision IDR a été comptabilisée sur la base du calcul de l'indemnité probable à payer dans les 5 ans.

La dette actuarielle globale au 31 décembre 2025 s'élève quant à elle à 107 108 euros.

Contributions Volontaires

Au regard de l'application du règlement ANC 2023-03, l'Association a valorisé les contributions volontaires en nature suivantes :

Participation des dirigeants et administrateurs bénévoles aux différentes instances : bureaux, conseils d'administration, Assemblée Générale et différentes commissions. Cette participation au titre de l'année 2025.

Elle représente 165 heures de bénévolat. Le taux horaire chargé retenu par l'Association est de 30 euros, ce qui correspond à une valorisation à hauteur de 4 950 euros.

La mise à disposition à titre gratuit des locaux de la Maison de la Loire constitue une prestation dont le coût de fonctionnement annuel est valorisé par la Marie de Montlouis pour un montant 2025 de 39 810 euros.

Rémunérations des cadres dirigeants

Les rémunérations versées aux trois plus cadres dirigeants bénévoles ou salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (application de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif) ne trouve pas ici à s'appliquer.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Effectif

Catégorie cadre	Effectif
Coordinateur	1
TOTAL	**1**
Catégorie non cadre	
Responsable Pédagogique	1
Responsable de la gestion administrative et financière, chargée De communication	1
Responsable des ressources et du partenariat	1
Educatrice à l'environnement	1
TOTAL	**4**

Subventions d'exploitation rattachées à l'exercice

Tableau de suivi des Tiers Financeurs			
		31/12/2025	31/12/2024
SGAR		46 000	39 000
CV REGION CVL		86 669	91 230
SUBVENTION EXPLOITATION		2 500	2 236
CD37		33 600	33 600
COMMUNE DE MONTLOUIS		37 320	37 320
VILLE DE TOURS		4 000	2 500
VILLES LIGERIENNES		100	100
VILLE D AMBOISE		1 800	1 800
AGENCE DE L EAU		4 964	
		216 953	207 786

60, quai Albert Baillet 37270 MONTLOUIS S/LOIRE

Tél. 02 47 50 97 52 - Email contact@maisondelaloire37.fr

www.maisondelaloire37.fr

Association loi 1901, agréée au titre de la Protection de la nature, de l'Environnement et de l'Amélioration du cadre de vie.

Agrément des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire.

Agrément Départemental de l'Éducation Nationale.